

Association des Amis de
La
Couvertoirade
A V E Y R O N

Association fondée le 2 septembre 1968 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Cette association a pour objet d'organiser toutes les manifestations culturelles de nature à faire connaître La Couvertoirade.

Ses buts sont de :

- Participer à la sauvegarde du patrimoine historique, paysager et humain de la cité de la Couvertoirade.
- Promouvoir son animation culturelle et historique.
- Eviter erreurs, déprédations et démolitions en concertation avec les élus et les pouvoirs publics.

Président d'honneur : Jacques TEISSERENC

Siège social : Maison de La Scipione – 12230 La Couvertoirade

Cotisations 2005 :

Carte familiale 25 euros

Carte individuelle 20 euros

LE BUREAU :

Président

Pierre BOULOC

Vice-Président

Jean-Pierre ROMIGUIER

Secrétaire

Vincent DUTHEIL

Trésorier

Robert IMPERATO

MEMBRES DE DROIT :

Le maire de la Couvertoirade

Le conseiller général du canton

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Noële BOULOC

Delphine VARENNE

Pierre BOULOC

Jacques DUPONT

Vincent DUTHEIL

Robert IMPERATO

Jean-Pierre ROMIGUIER

Philippe VARENNE

ADHESIONS ET COTISATIONS

Les personnes intéressées par notre action et désireuses de s'y associer peuvent adhérer aux AMIS DE LA COUVERTOIRADE en virant au C.C.P. Montpellier 529-81J (Association des Amis de la Couvertoirade) le montant de la cotisation annuelle qui donne droit au service régulier du Bulletin et à un tarif réduit pour la visite de la Cité. Les cartes sont adressées aux adhérents au reçu de leurs cotisations.

On compte sur vous :

! Le nouveau guide de visite : 48 pages pour découvrir et redécouvrir sans cesse les trésors de la cité templière. Textes de Pierre Bouloc et photos de Jean-Luc Callioni et A.V.E.C. 7 euros franco de port

! Armorial des commandeurs de St-Jean-de-Jérusalem et Malte en Rouergue, publié par Sauvegarde du Rouergue (20 pages couleur) franco 5 €

Envoi dès réception du règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
L'Association des Amis de La Couvertoirade
12230 La Couvertoirade
CCP Montpellier 529-81 J.

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Pierre Bouloc**

RESPONSABLE DU BULLETIN : **Philippe Varenne**

DESSINS A LA PLUME : **François Montès**

SAISIE ET MAQUETTE : **Delphine Varenne**

SOMMAIRE

Page 3	Le Mot du Président
Page 5	Histoire
Page 12	La page d'Histoire Locale
Page 14	La vie du Causse
Page 15	La vie au village
Page 16	Vent d'humour
Page 17	Vie des Associations
Page 19	Courrier des lecteurs
Page 20	Nos joies, nos peines

LE MOT DU PRESIDENT



« 6-7-8 août 2004. Festival des chaises qui bougent. Pendant ces 3 jours les spectacles seront à l'honneur. Le festival mèlera théâtre, musique et humour. De 18h à 23h, aux détours des ruelles, venez apprécier 9 spectacles joués sur 3 scènes différentes. Dans cette cité médiévale, incroyablement incroyable, les artistes partageront sonorités, textes et jeux inédits pour le plaisir de tous ».

Si je me permets de citer cette publicité parue dans de nombreux journaux au printemps – d'où l'emploi du futur – c'est parce que, à l'Association des Amis, nous étions pour que « les chaises bougent » (se reporter au bulletin précédent).

Or que croyez-vous qu'il arriva ?

Le Festival n'eut pas lieu. Bonne leçon pour notre Association. Nous, qui avions changé l'horaire de notre Assemblée Estivale – 11h au lieu de 19h le 8 août – nous en avons supporté les conséquences : moins d'adhérents à cette heure de fin de matinée.

L'assemblée fut cependant très conviviale, mais c'est promis, l'an prochain elle aura lieu à un horaire plus raisonnable. La leçon : ne pas changer nos habitudes pour plaire – et éventuellement aider – une association éphémère. N'oubliez pas que la vôtre, chers adhérents, a fêté fin août ses... 36 ans !

A l'exception fâcheuse de ce contretemps, les animations mentionnées dans le dernier bulletin se sont déroulées dans une ambiance sympathique. Mais laissons le passé. Notre

vénérable association pense toujours à l'avenir et... à la saison 2005.

Notre projet phare – c'est le cas de le dire étant donné la situation du Rédounel – n'est pas abandonné. Mais l'Etat – le Ministre de la Culture représenté par l'Architecte des Bâtiments de France – tarde à nous confirmer officiellement les 15 % de subvention attribués pour la restauration de la maçonnerie en 2005. Or c'est à partir de cette subvention que nous pourrions en obtenir d'autres (Conseil Général – Conseil Régional...) Les travaux de charpente, de solivage, de planchers, les ailes se réaliseraient en 2006 et 2007. Plus tard seraient installés les mécanismes. L'échéancier des travaux étant modifié, il nous oblige à reprendre les dossiers et faire éventuellement appel au mécénat.

A ce sujet, le 13 septembre, à l'occasion de la signature à Chartres d'une convention avec les Minoteries VIRON pour la restauration des vitraux de la cathédrale, le Ministre de la Culture et de la Communication, M. Renaud Donnedieu de Vabres, a encouragé le développement du mécénat des PMI-PME en faveur d'opérations culturelles de proximité. En s'adressant au PDG des Minoteries Viron, il a souligné que cette entreprise rejoignait « le millier d'entreprises françaises recensées comme actives dans le domaine du mécénat. Leur apport global se chiffre à environ 200 M € par an pour la culture ».

Autres projets :

- un concert avec des solistes des orchestres de Montpellier, la ville des festivals de musique et des concerts remarquables
- un diaporama présenté par « Une mémoire pour demain ». Quel joli nom pour cette association cévenole qui sensibilise l'opinion sur la nécessité de préserver la culture pastorale !

- le recensement de toutes les caselles de la Couvertoirade. Grâce à l'amabilité de M. Ourcival (Association Nages, garrigue et pierre sèche) nous possédons un modèle de fiche que Vincent Dutheil s'est chargé de modifier et de compléter en ouvrant des rubriques concernant spécifiquement notre terroir. Un bulletin spécial pourrait être édité sur ce sujet. On pourrait aussi envisager des fiches pour les dolmens et menhirs qui se dressent encore sur la commune. Eventuellement avec l'Association « Pierres Sèches », présidée par un adhérent, M. Pierre-Marie Bertrand du Caylar dont on connaît la quête gourmande pour tout ce qui est témoin lithique du passé.

Par ailleurs M. Causse, Architecte des Bâtiments de France, aimerait que notre église – la plus visitée de l'Aveyron après l'Abbatiale de Conques – retrouve un aspect plus accueillant. Notre association prêtera son concours pour des actions ponctuelles dont nous parlerons à l'Assemblée Générale du 26 mars 2005. D'autant plus que M. Miquel

(Conservatoire Larzac Templier Hospitalier) s'intéresse aussi beaucoup à l'église et il nous fera part de ses nombreuses découvertes. Lui aussi aimerait éclairer le charme particulier de cette église. Donc projets qui doivent mûrir mais à n'en pas douter, passionnants.

Terminons par ce mot passion qui anime, soyez en sûrs, tous les membres du C.A. de votre association et qui doit aussi susciter l'amour de ce lieu « incroyablement incroyable ». Chers adhérents, certains d'entre vous habitent loin de nous. Mais quand vous venez sur ce petit coin du Larzac, votre visite nous reconforte. Grâce à vous notre association continue à fonctionner et à bien fonctionner. Ne nous oubliez pas. N'oubliez pas La Couvertoirade et participez.

Bonne année à l'Association, bien sûr, mais aussi à vous tous.

A la Couvertoirade,
le 17 novembre 2004.
P.B.



HISTOIRE

Nous publions la suite de la série d'articles de Mr Miquel concernant le château, avec la description de la petite basse-cour.

LE CHATEAU DE LA COUVERTOIRADE AUX XVII^{me} ET XVIII^{me} SIECLE A TRAVERS LES VISITES PRIEURALES

PETITE BASSE COUR

Nous allons traverser le ravelin, passer sous la porte en arc plein cintre de celui ci, pour nous retrouver dans ce que les visiteurs de 1613 appellent la petite basse cour. La petite basse cour est fermée sur son côté gauche par le mur avec sa porte de la basse cour haute. Peut-être, en face de l'entrée du château, par une muraille, mais les visites ne donnent aucun élément à ce sujet et nous n'avons que le plan du début du XX^{me} siècle que nous reproduisons, qui indique l'existence d'un mur d'une époque indéterminée. Enfin, sur la droite, se trouve le grand corps de logis du château que nous allons maintenant visiter en commençant par le rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée est divisé en trois parties.

Celle que les visiteurs découvrent en premier et qui se trouve face à eux sont les écuries. En 1613 la visite indique : « Après sommes entrés dans une petite basse cour, à main droite y a une escurie voûtée de la longueur de huit cannes et deux et demi de large garnie de sa mangeoire, ratelier, pleines portes qui sont esté faites par le sieur... commandeur, au dessous de laquelle sont les prisons voûtées auxquelles on descend par des trappes ». Si l'on considère que la canne a une longueur d'environ deux mètres, ces écuries faisaient donc plus ou moins seize mètres de longueur sur cinq mètres de largeur. C'est probablement une cave voûtée ou un silo, situé sous l'écurie et accessible par une trappe percée dans sa voûte, qui est désignée comme la prison ou qui sert de prison à l'occasion. A cette époque, l'on trouve dans tous les membres de la commanderie, des lieux qui ne sont d'ailleurs pas tous les mêmes au gré des visites, et qui sont désignés comme des prisons. Le plus souvent il s'agit de caves ou de celliers qui ont occasionnellement été

utilisé comme prisons et non pas, semble-t-il, de lieux conçus et aménagés, dès le départ, comme des prisons. En 1688 il n'y a pas grand changement : « Au mesme costé un peu plus bas sommes entrés dans une grande escurie voûté dessus et dessous, la voûte basse servant de prison, contenant ladite escurie sept canes de long et deux et demi de large, estant garnie tout au long de ses crèches et mangeoires, ayant deux lucarnes une au levant et au midy et la porte de bois assez bonne fermant avec serrure et clef ». A cette époque cette partie du château est réservée au fermier qui occupe l'étage supérieur, comme nous allons le voir et comme nous l'indique la visite de 1697, toujours pour les écuries, ou l'on constate que le commandeur de l'époque « a solidement assuré les voûtes des écuries, des caves et des cachots qui sont par dessous les quartiers dudit château qui sert de logement aux fermiers ayant fait refaire partie lesdites voûtes... » En 1743 l'écurie est toujours à peu près dans le même état et l'on parle toujours des prisons : « Il y a une écurie aussi voûtée de 7 canes de longueur sur deux canes et demi de largeur, ayant de crèche sans râtelier, prenant jour par deux fenêtres sans volets au milieu de laquelle est une ouverture qui donne dans une voûte servant de cachot dans laquelle on descendait les prisonniers, fermée par une porte, et à ladite écurie il n'y a point de porte vis à vis de laquelle sont les ruines d'une partie du château ancien, duquel il ne reste que les murailles maîtresses ». A cette date, les prisons, comme le texte l'indique, ne sont plus utilisées et c'est normal, car il n'y a plus dans le château et depuis longtemps, les officiers représentant le commandeur et aptes à rendre la justice mais un simple fermier qui exploitait en affermage les terres de la commanderie. Mais par contre l'on garde toujours en mémoire l'existence et la localisation des prisons. Ce texte nous donne

une autre information très précise. En face des écuries au delà de la petite basse cour, vers l'est la présence des ruines du château ancien qui, sur notre plan, correspond à la basse cour haute au petit donjon et 'au grand donjon. C'est une information essentielle que corrobore l'observation des vestiges existant et qui bouleverse la vision globale que l'on pouvait avoir jusqu'à présent du château de la Couvertoirade. Mais nous y reviendrons plus loin. Pour l'instant nous restons toujours dans ces écuries pour apprendre, un peu plus loin, que c'est contre le mur de celles ci que se trouvait l'escalier extérieur qui donnait accès à l'étage d'habitation situé au dessus : « Faire raccommorder les marches de l'escalier qui va au logement du fermier et aux greniers, le tout avec bonne pierre et à chaux et sable ». Ces réparations seront renouvelées en 1761.

Toujours dans le même corps de logis, à gauche de celui ci, la visite de 1613 indique l'existence d' « une grande estable de la longueur de six cannes et trois de large et servant pour mettre le bois étant sans porte, son plancher haut mal accomodé et en danger de tomber ». En 1673 cette étable est décrite ainsi. « avons trouvé autre estage basse ny ayant aucun plancher au dessus quoy que autres fois il y en eut trois parrés encore de poutres, couvert néantmoins de bois et tuile contenant six canes de long et deux et demi de large sans aucune porte ni ferrement de bois ». Cette partie du château constituant l'extrémité sud du logis n'était pas utilisée, mais pas encore véritablement en ruine, car elle possédait la totalité de ses murs formant deux étages au dessus de l'étable, ayant gardé leurs poutres mais sans planchers et avec sa toiture. En revenant vers les écuries et en nous dirigeant vers l'entrée du château, au niveau du ravelin intérieur, les visites parlent d'une petite pièce qui existe toujours et qui est celle se trouvant à droite juste après la porte. En 1613 il est décrit ainsi : « petit membre voûté de deux cannes en carré fermant avec sa porte fermant à clef » et en 1673 « estage basse voûtée contenant deux canes carré sans aucune porte de bois ». Nous n'en saurons pas plus sur ce petit réduit situé juste après l'entrée du château qui n'a plus à cette date de fonction précise, et dont on peut assez vraisemblablement penser qu'il a dû servir à l'époque des Templiers de loge pour le portier.

Pour nous résumer, lorsque l'on entrait dans le château, l'on trouvait au rez-de-chaussée une petite pièce voûtée sans affectation précise, c'est celle que l'on peut toujours voir, puis une écurie qui correspond à la voûte actuelle et à sa suite une étable qui servait de bûcher et qui a totalement disparu, ce dernier secteur du château s'étant écroulé a été remonté entièrement à une date récente.

Nous allons donc, depuis la petite basse cour, gravir les degrés extérieurs pour accéder au premier étage réservé à l'habitation.

Au dessus des écuries se trouvait la pièce principale appelée salle et décrite ainsi en 1613 : « grande salle au dessus des écuries de six cannes de long et trois de large ayant sa cheminée carrée, sans plancher, sinon que le couvert de bois et de lauze à deux pendants, ayant deux-demi croisées, une grande grille de fer, et de l'autre côté une fenestre à l'antique, les fenestres de bois et de pierre neuves avec des vitres faites à neuf. Avec la porte de pierre et de bois, faite par le ...commandeur, laquelle salle a besoin d'estre plancher et blanchi ». Cette salle avait les mêmes dimensions que l'écurie qui se trouve juste au dessous. Elle était pourvue d'une cheminée carrée, dont il est de savoir à quelle époque elle a été construite. Elle était éclairée sur une façade, probablement celle qui donnait sur le village, par deux fenêtres à demi meneau ce qui indique que ces fenêtres peuvent être datées entre le XV^{me} siècle et le début du XVI^{me} siècle, nous sommes en 1618, et l'on peut supposer que la troisième fenêtre éclairant la salle donnait sur la petite basse cour, à l'intérieur du château, non loin de l'escalier extérieur. L'on précise qu'elle est à l'antique, référence directe à l'architecture de la Renaissance et qu'elle semble être tout à fait récente, que ses vitres, son boisage et les pierres en sont neuves. En 1648 l'on va refaire la muraille de la salle qui fait la séparation avec la cuisine qui se trouve à sa gauche, au dessus de l'étable. En 1687 si les murs extérieurs du château sont en bon état, il n'en est pas de même de l'intérieur qui est dans un état pitoyable, notamment ce secteur du château situé du côté du village (appelé quartier dans la visite de 1687 dont nous

allons parler tout de suite). A cette date le commandeur fait réparer « tout le quartier vers ledit lieu de La Couvertoirade que ledit seigneur bailli a fait faire à neuf ensemble le plancher et fenestres du grand membre (celui où nous nous trouvons actuellement) au même quartier ainsi que l'on « nous a dit cy dessus lequel château n'estant pas logeable, ne sert que pour y tenir des grains et du bétail à laine et de refuge aux habitants de la commanderie en cas de désordre de guerre, les toits et murailles dicelui château étant néanmoins en bon estat ». La visite de 1673 nous précise que l'on accédait directement à la salle depuis l'escalier extérieur et nous donne l'emplacement des fenêtres (dont une a disparue) à l'est et à l'ouest. Elles étaient alors munies de grilles de fer pour des raisons défensives : « Et montez par un degré de pierre sommes allés à la salle quest vers le midy et trouvé sa porte bois avec serrure et clef en bon estat, ou il y a une cheminée de pierre, deux fenestres, une au levant et une au couchant avec ses grilles fer et leurs portes de bois, et vers le midy y ayant une porte sans bois quoy que très nécessaires contenant six canes et demy de long et deux et demy de large, voultée en bas et couverte de bois et tuiles en assés bon estat ». En 1688 nous trouvons quelques autres précisions toujours pour la salle, à savoir que le degré extérieur n'est pas couvert et que l'on communique dans les pièces situées de part et d'autres de celle ci directement par des portes ; donc sans couloirs : « Sortant de ladite escurie sommes montés par un degré de pierre découvert et au dedans lanceinte dudit chasteau dans trois chambres a plein pied sur ledit membre bas, se communiquant de l'une à l'autre par des portes lesquelles chambres servent pour le logement du rentier et sont vouûtées en bas, et en haut couvertes avec bois et tuiles le couvert soustenu par des bonnes poutres, ayant chacunes desdites chambres leurs cheminées de pierre de taille, celle du milieu(donc celle de la salle) menassant ruine et estant toute ouverte ». Après ce constat plutôt alarmiste, le sieur Pusserle, procureur juridictionnel qui accompagne les visiteurs dans tous les lieux de la commanderie et qui représente le

commandeur et en défend les intérêts, fait les constatations suivantes : « Nous ayant ledit sieur Pusserle fait remarquer que les dites trois chambres sont le seul logement du rentier, le reste dudit château estant ruiné, lesquelles il seroit nécessaire de rendre logeables, et à cet esfaict de faire à neuf les couverts qui sont tous brisés et rompus, de faire aussi à la chambre du milieu une séparation de muraille qui feroit ladite grande chambre, deux assez raisonnables, plus d'abattre la cheminée et ly faire murer, et en faire une autre contre la muraille maistresse du costé du nord encore de retraissir les fenestres de ladite chambre du milieu, de boiser le plancher d'en haut et de réparer celluy qui est à la chambre du costé du septentrion appelée la chambrette dans lesquelles réparations il est du tout impossible que le rentier puisse habiter dans ledit château et mesme que dans peu ledit appartement se ruineroit et que sans la réparation il seroit difficile de trouver des rentiers pour ledit membre de la Couvertoirade sans une diminution de la rente ». A la suite de ce réquisitoire implacable qui nous donne l'unique mission du château à cette date, celle de loger le fermier du domaine , simple fonction à laquelle il n'est même plus capable de répondre, vu l'état désastreux dans lequel il se trouve à cause de la grande négligence des commandeurs successifs, l'on préconise les travaux suivants : "Au membre, dit la salle faire tracer un logement pour la demeure du fermier pour lequel effect on divisera ledit membre en deux pour en faire deux chambres, a celle qui sera joignant le membre, on y fera une cheminée contre la muraille du costé dudit membre une fenêtre avec pierre de taille, ses boisages et ferrures du costé du vilage et la fenestre qui regarde la cour ludit château sera reffaite et rendue semblable à la susdite. De plus sera fait un plancher au dessus desdites deux chambres et le bas de la chambre ou sera la cheminée neusve aussi planché et les murailles bien enduites et blanchies ». Il s'agit d'une transformation radicale, enlevant tout le caractère seigneurial qu'avait conservé la salle jusque là, malgré le temps et les avatars

des guerres dernières, pour en faire une habitation ordinaire, tout à fait banale, à l'usage des fermiers dont on sait qu'ils rechignaient lorsqu'ils étaient obligés, par contrat dûment passé avec eux, pour venir habiter le château. Quelques années plus tard, en 1696, l'on apprend que le logement du fermier comprenait trois pièces et qu'il servait "pour le logement des rentiers lorsqu'ils sont étrangers, celui du présent faisant sa demeure dans sa propre maison » et que le mur ouest de l'appartement, celui donnant sur le village s'était écroulé, et qu'il avait fallu le remonter ainsi que la toiture et les cheminées de plâtre. La visite de 1702 précise que l'on rentrait depuis l'escalier extérieur, le seul qu'il n' y ait jamais eu d'ailleurs, dans une chambre qui était la plus grande et que les deux autres se trouvaient de part et d'autre. En 1743 le pavé qui formait le sol de ces chambres était en mauvais état, et, par celle située à droite, l'on accédait « à une autre chambre dont le toit est tombé ». Il s'agit de la pièce se trouvant sur le petit réduit qui existe toujours à droite en entrant. A la suite de cette visite l'on préconise un certain nombre de travaux d'entretien aux fenêtres, pavé, au canon d'une cheminée et pour deux portes qui seront refaites en bois blanc, sûrement en pin et que « attendu que lesdites réparations rendront lesdits logements habitables, ledit sieur commandeur sera tenu d'obliger les fermiers à la première ferme qu'il passera d'y faire leur demeure ».

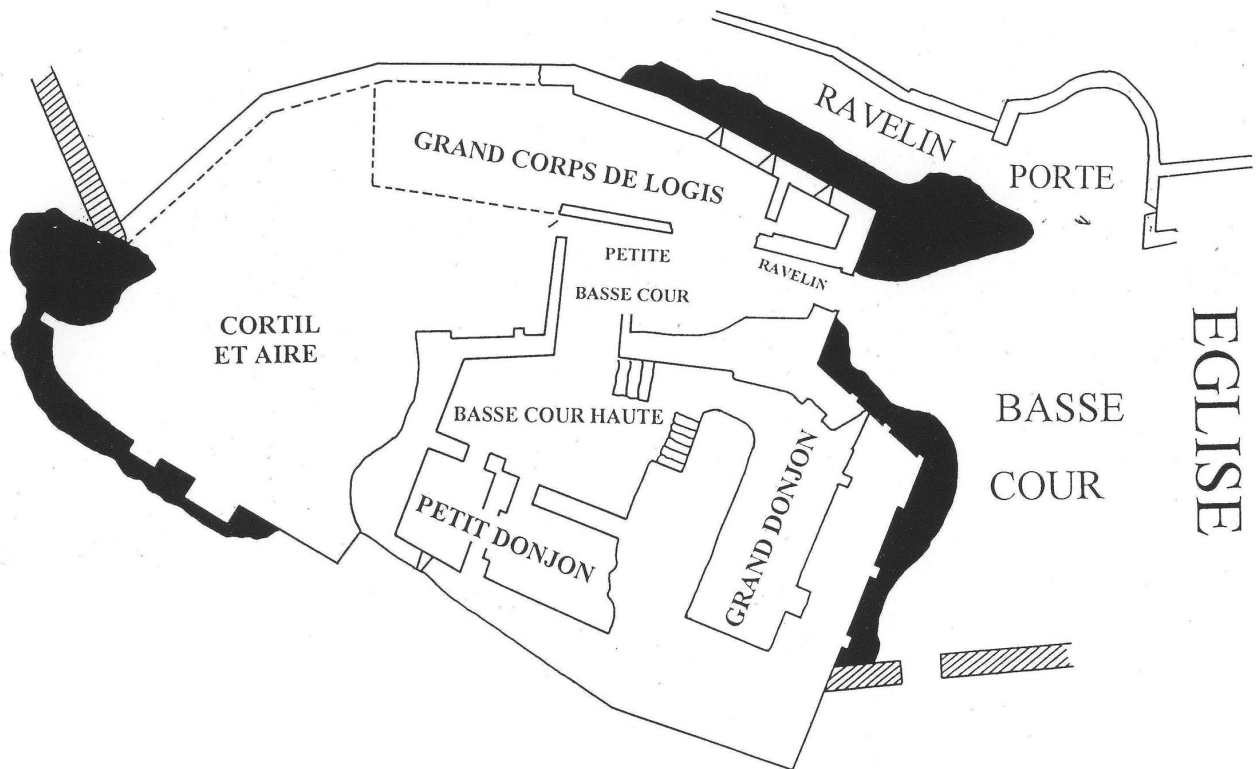
Avant toutes ces transformations modifiant l'état ancien, la visite de 1613 indique que, à gauche de la salle qui constituait la plus belle pièce " y a une cuisine avec sa cheminée, laquelle est au dessus de la vieille écurie (qui est appelée aussi étable pour le bois dans la visite du rez-de-chaussée), son plancher du bas mal assuré est en danger d'aller en ruine si prochainement n'y est revisé, ayant sept canes et demi de long et trois de large. Et au dessus de ladite cuisine y a un grenier, son plancher bas de bois auquel on monte par un degré de bois et de lauze à deux pendants en bon estat, et sur le coin dudit grenier y a une garite ronde faite à neuf par le sieur ... commandeur, et de

l'autre côté y a un petit pigeonier rond couvert de lauze fait à neuf par le sieur ... commandeur, ensemble certains pare pieds de la muraille au dessus dudit grenier ». En résumé, à gauche de la salle, il y avait la cuisine qui se trouvait au dessus d'une salle basse qualifiée lors de la visite du rez-de-chaussée d'étable pour le bois et ici de vieille écurie, mais il s'agit bien de la même pièce. Au dessus de la cuisine il y a un grenier couvert d'un toit en bâtière, à l'angle duquel l'on a construit une échauguette, une petite tour défensive en encorbellement La visite indique que dans ce secteur l'on a construit un pigeonier qui ne semble pas devoir être confondu avec la guérite, pigeonier qui était de forme ronde. Enfin le haut du mur surplombant le village était garni d'un « paravent », probablement un ouvrage défensif en surplomb, peut-être en bois. En 1618 l'on indique comme travaux à faire dans ce secteur, « refaire la paravande, le haut de la muraille de long en long... et mettre en état le gabion (échauguette) du canton (du coin) d'icelle. » En sortant de la cuisine et en traversant la salle en direction de l'entrée du château, il y avait en enfilade deux autres pièces. Voici comment elles se présentaient en 1613 : « Au bout de laquelle salle, d'un côté est une petite chambre avec sa cheminée peinte, de pierre de taille, lambrissée ayant une demi croisée, garni de ses fenestres, vitres, portes, ferrements, serrures et clefs, ayant trois canes et demi de long et deux et demi de large, laquelle chambre a été faite entièrement par le sieur... commandeur, ayant deux portes de pierres de taille en icelle ». A la suite de cette chambre nouvellement refaite, il y en a une autre qui correspond à la partie des écuries, au-dessous, où se trouve la prison : « Près de laquelle chambre y a autre chambre de la longueur de quatre cannes et deux et demi de large et avec son plancher haut de bois, et au dessous y celle y a une prison voûtée de cinq cannes de profond, à laquelle on descend par une trappe couverte d'une pierre, laquelle prison a été faite par le sieur... commandeur, ayant une demi croisée avec son fenestrage et vitres faites par le sieur... commandeur ». La visite de 1696 nous donne à nouveau un état assez détaillé de ces deux chambres : « La première chambre en entrant à main droite a

encore sa cheminée ancienne dont le manteau est de bois étant en bon état, les trois quarts de ladite chambre sont lambrissés et le reste est ouvert jusques au couvert, elle prend son jour par une croisière donnant sur le village étant bien fermé par deux fenêtres de bois l'une sur l'autre... ». Puis l'on passe dans la deuxième chambre « scitué en partie sur l'entrée dudit château et sur le cachot où l'on enferme les délinquants et criminels, lequel membre prend son jour par deux petites fenêtres, l'une du costé du cimetière et l'autre du costé de la cour du château, au fonds duquel il y a une grande cheminée de toute la largeur dudit membre, au dessus duquel il y avait anciennement un plancher dont il ne reste que les poutres étant

présentement ouvert jusques au couvert qui a besoin d'être ressuivi, y ayant une porte de bois suspendue par un seul gond... ». Cette deuxième chambre correspond au moins en partie à la pièce se trouvant au dessus du petit réduit, à gauche de l'entrée. La petite fenêtre donnant sur le cimetière existe toujours, c'est celle située au dessus et à gauche de la porte du château.

Après la visite de cette partie du château assez minutieusement décrite, car c'était la seule partie encore habitable destinée aux fermiers, qui semblent avoir tout fait pour ne pas justement l'habiter, les visiteurs se dirigent en sortant de ce logis vers la pointe sud du château appelée cortil.

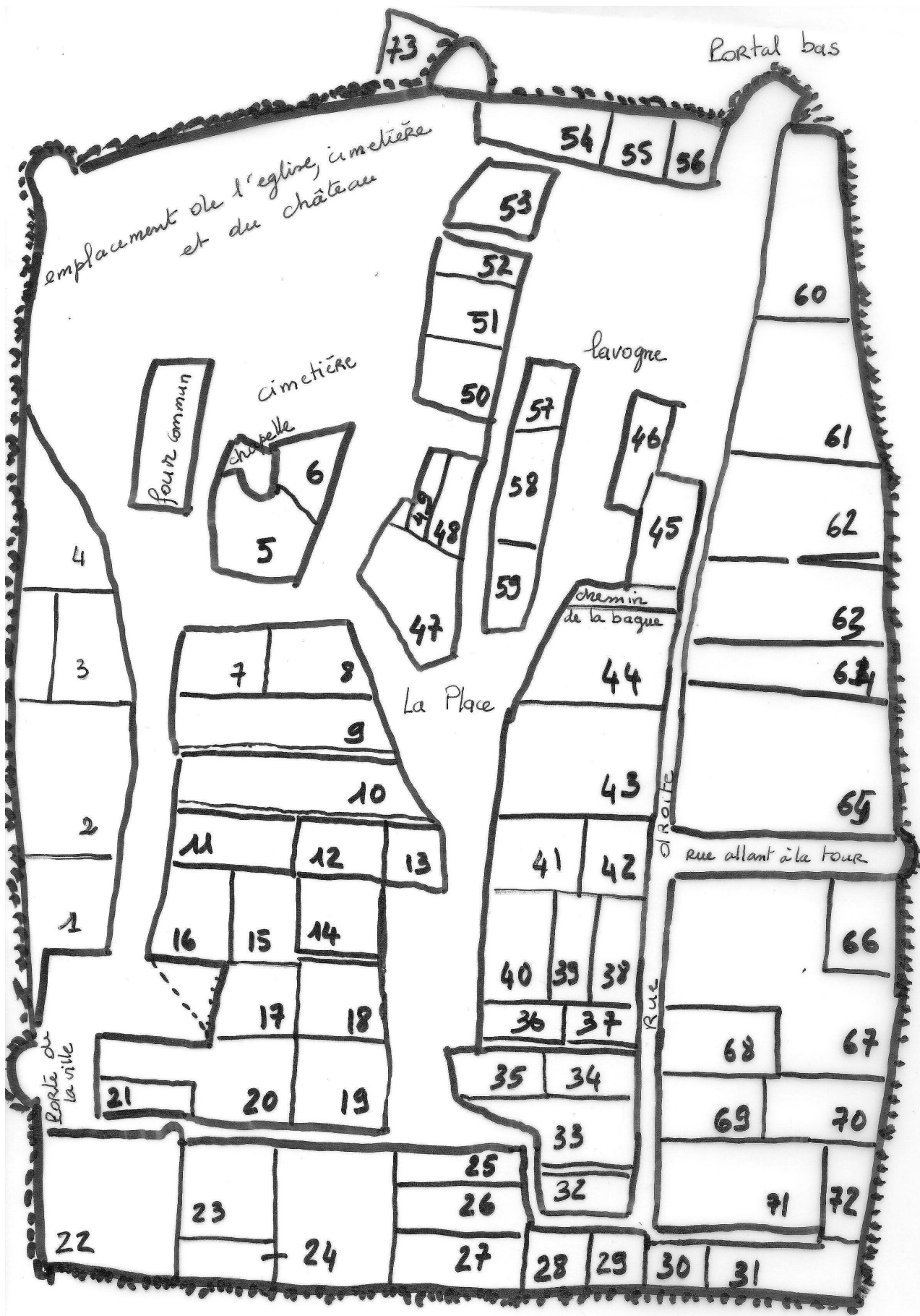


HISTOIRE

LE PLAN DE LA COUVERTOIRADE AU XVIII^e SIÈCLE

A la suite de l'article de Geneviève Durand paru dans le dernier bulletin, nous avons essayé de retrouver les noms des propriétaires des maisons indiquées par des numéros. Il ne s'agit pas obligatoirement des gens qui habitent ces maisons, mais de ceux qui acquittent les taxes.

- | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Joseph Grailhe de Nant | 27. Antoine Grailhe
Jean Grailhe | 52. <i>Illisible</i> |
| 2. Jean Antoine Grailhe | 28. Joseph Grailhe de Nant | 53. Jean Rodier |
| 3. Valette | 29. Fabreguette | 54. Jean Gazel |
| 4. Grailhe | 30. <i>Illisible</i> | 55. Grailhe |
| 5. Pierre Pradel | 31. <i>Illisible</i> | 56. P. Badi |
| 6. Pierre Segondy | 32. Guillaume Sabde | 57. Joseph Valette |
| 7. Blazy | 33. Antoine Nozeran | 58. Rouquette |
| 8. Jean Benazet | 34. André Espoulous | 59. <i>Illisible</i> |
| 9. François Compan | 35. Antoine Coulet | 60. Sabde |
| 10. Randon | 36. J.P. Brousse | 61. Sabde |
| 11. <i>Illisible</i> | 37. <i>Illisible</i> | 62. Guillaume Valette |
| 12. Bonafé | 38. <i>Illisible</i> | 63. Hughes Grailhe |
| 13. Curé | 39. Coulet | 64. Jean Gautier |
| 14. Raoul Delpuel | 40. J. Valette | 65. Pierre Pradel
Antoine Sabde |
| 15. Marie Genieys | 41. Joseph Valette | 66. Roques |
| 16. Pierre Galthié | 42. Cambon | 67. Antoine Sabde |
| 17. Génieys | 43. Philippe Rodier | 68. Romiguel |
| 18. Jaoul | 44. Joseph Sabde | 69. Jean Mazel |
| 19. Coulet | 45. Hughes Grailhe | 70. Ferlet |
| 20. François Roudre | 46. <i>Illisible</i> | 71. Espoulous |
| 21. Jean Louis | 47. Laurent Capluc
Ferlet | 72. <i>Illisible</i> |
| 22. Fabri | 48. P. Valette | 73. J. Sabde |
| 23. René Rodier | 49. J. Valette | |
| 24. Gabriel Bonnet | 50. <i>Illisible</i> | |
| 25. François Lunal | 51. Jacques Valette | |
| 26. Joseph Mazel | | |



LA PAGE D'HISTOIRE LOCALE

LES TERRAINS COMMUNAUX ONT UNE HISTOIRE

Si la notion de commune est relativement récente puisqu'elle date de la Révolution Française, époque où les paroisses sont transformées en unités administratives de base, les communaux sont une survivance du Moyen Age où ils existaient partout. Survivance d'un mode antique de la possession de la terre, ils sont la propriété collective d'un ou plusieurs villages, d'une communauté.

D'après une enquête agricole de 1892, ils occupaient sur notre commune 2 820 hectares dont 235 en terres labourables, 157 en bois et 2428 en terrains de parcours pour les ovins. La commune était d'une étendue de 6 102 ha. Si l'étendue de la commune a peu changé, il sera intéressant dans une enquête similaire faite au début du XXI^e siècle de voir l'importance prise par les terres labourables.

Dans l'étendue des communaux existaient toutes les communes des parties réservées, parfois clôturées par des murs de pierres sèches appelées « devez ». Souvent les moutons y étaient admis à certaines périodes (du 30 novembre au 1^{er} mai) puis elles étaient livrées aux chevaux. Les règlements forestiers en interdisaient l'accès aux bœufs et aux chèvres.

Ce sont en effet les principes édictés par le code forestier pour l'affouage des bois qui déterminaient le droit des individus à l'attribution d'un lot communal. Pendant longtemps tout chef de famille avait droit à une partie du communal (bois – parcours pour ovins – terre labourable). Le code forestier regardait comme chef de famille l'individu ayant « effectivement la charge et la direction d'une famille ou possédant un ménage où il demeure et où il prépare sa nourriture ». Une loi du 5 avril 1932 complète l'indication de l'article 105 du code forestier en mentionnant que les ascendants vivant avec leurs enfants auraient aussi droit aux lots communaux.

Car les communaux étaient divisés en lots. Aux XIX^e siècle, ils étaient loués à raison du nombre de tête de bétail. Lorsqu'une famille quittait la commune pour s'installer ailleurs – souvent dans le « pays bas », le Languedoc – la commune récupérait le lot et l'attribuait selon les critères fixés. Si le chef de famille décédait, à la fin du bail, son successeur, fils ou gendre, devait faire une demande pour garder les communaux.

Au XX^e siècle, les habitants n'ayant plus de bêtes pouvaient aussi louer des communaux. Ils sous-louaient ensuite à des éleveurs « étrangers » à la commune qui faisaient transhummer leurs ovins. Au début des années 1950, il y avait 4 troupeaux transhumants au bourg de la Couvertorade alors que les troupeaux permanents étaient de plus en plus rares (3 ou 4).

D'où viennent les communaux ? Mais avant de répondre à cette question, demandons-nous « qui sont les « paysans » du Moyen Age ?

Après la disparition des serfs (fin du XII^e siècle en principe), nous trouvons :

- de petits propriétaires qui cultivent des « alleux » (terres plus ou moins libres)
- des tenanciers censitaires. La commanderie – ailleurs le Seigneur – leur a cédé une terre à perpétuité moyennant :
 - 1) une somme d'argent, l'acapte
 - 2) une redevance fixe, le cens

- 3) une partie des fruits, des récoltes
- des fermiers. Le domaine du Luc qui appartenait aux Commandeurs était livré à l'exploitation par bail de 3 ans en 3 ans

Autre exemple. Au XVII^e siècle, en 1697, La Couvertoirade afferme pour 5 ans au prix de 3 500 livres l'an aux sieurs Valibouze de Clermont et Mazeran de Belvezet les terrains de ce qu'on continue à appeler « la ferme » au bourg de la Couvertoirade. Ce n'était que des « sous-fermiers ». A l'époque en effet toute l'étendue de la commanderie était affermée aux deux frères Conrozier de Nîmes.

Par ailleurs, il y avait au Moyen Age des sauvetés, c'est-à-dire des fondations liées à une politique de défrichement et de peuplement menée par l'Eglise aux XI^e, XII^e et début XIII^e siècle. Ces « salvetats » étaient placées sous la sauvegarde de croix délimitant leur territoire et elles étaient un effort de l'Eglise pour protéger les populations rurales, pour prolonger « la paix de Dieu ». Souvent un seigneur laïque offrait le sol, en chargeant l'Eglise d'édifier la « salvetat ». La création donnait lieu à une charte qui précisait les droits de chacun (le seigneur, l'Eglise, les colons).

Au Moyen Age encore, les Templiers, puis les Hospitaliers ont rassemblé des terres qui leur ont permis des revenus substantiels. Mais ils ont aussi récupéré des combes, des terrains de parcours, des bois qui n'étaient tenus par personne. Ils ont ainsi acquis une énorme réserve et c'est cette réserve qui est, en partie, l'origine de nos communaux actuels. Une fois défrichée, elle était attribuée momentanément à des nouveaux venus. Par exemple, au moment de la création des remparts (1439) on fait venir des gens de l'extérieur pour qu'ils aident à bâtir les fortifications. Pour un temps (4 ans), ils sont dispensés de garde, de quelques impôts et on leur loue des communaux pendant la même période.

A la Révolution, la commune de Sauclières dont fait partie la Couvertoirade – qui ne deviendra commune qu'en 1834 par Ordonnance Royale – garde les communaux du Larzac car beaucoup de propriétaires de la région, même s'ils lorgnent sur eux, n'osent acheter les biens de l'Eglise, de la Commanderie. C'est une des raisons pour laquelle les communes qui sont sur les terrains des Hospitaliers gardent leurs terrains propres (St Eulalie – la Cavalerie – la Couvertoirade). Et les conseils municipaux successifs de la Couvertoirade vont garder ces terrains alors que, ailleurs, ils seront petit à petit achetés par des particuliers.

En 1841, le Maire de la Couvertoirade fait remarquer que les communaux sont un objet de convoitise pour tous les domestiques qui servent dans un rayon de 7 à 8 lieues à la ronde. « Ceux-ci n'ont pas plutôt ramassé un petit pécule qu'ils s'empressent de se marier et de venir s'établir à la Couvertoirade comme sur une terre promise, se croyant assez riches avec une femme et une défriche sur nos communaux. Le Conseil souligne que de ce fait la commune devient la sentine des populations environnantes et que de là naissent les nombreux délits que la commune a la douleur de voir poursuivre par les lois sur les habitants qui en font partie » (cité par l'Abbé Caubel). (Sentine = cale d'un navire, par extension lieu mal famé).

En 1858, le Conseil vote le partage temporaire des communaux entre les divers chefs de famille pour une durée de 18 ans.

En 1867, nomination de pâtres communaux pour mener paître dans les bois des Virenques. Il est demandé aussi au Conseil Municipal que le partage des biens communaux soit définitif. Refus. Contrairement à d'autres communes qui vendent leurs communaux en cette fin du XIX^e siècle.

Et voilà pourquoi la Commune de la Couvertoirade a gardé la réserve faite dès le Moyen Age par les Templiers, sans doute agrandie par les Hospitaliers, conservée jalousement par les différents conseils municipaux depuis la Révolution.

P.B.

LA VIE DU CAUSSE

Suite des écrits de Paul Grailhe

L'aventure de Nestou

C'est plutôt mésaventure que je devrais nommer l'auteur, Ernest un de mes oncles, l'aîné de la famille. Pour sa femme c'était « Nestou ». J'aurais plus tard l'occasion d'en faire le portrait. En retraite, ils venaient passer été et automne au pays.

A la dernière maison au fond du village habitait une vieille demoiselle. Ce jour-là à l'intention d'un des défunts de sa famille une messe anniversaire devait être célébrée. Un de ses neveux habitant Lodève était venu la veille pour y participer.

A cette époque par de V.C. dans les maisons ni dans le village. Chacun allait dans la nature « bannière au vent » à la recherche d'un endroit propice.

Dans la matinée ce neveu pour satisfaire un besoin naturel s'installe donc au pied du mur qui surplombe le « Prat-Sérieys ». Par malchance c'était l'endroit où tous les matins Nestou venait vider son seau hygiénique.

Comme d'habitude il arrive donc avec le seau copieusement garni et projette le contenu par dessus le mur.

Bien placé en contre bas pour cela, le neveu reçoit en plein la décharge.

Sûrement que plus tard il aura pu dire que jamais il n'avait été emmer... que ce jour-là. Mais que faire ? Il ne pouvait tout de même pas s'accoutrer des habits de sa tante pour repartir. Celle-ci le nettoya de son mieux et en vélo en route pour Lodève sans s'occuper s'il devait y avoir une messe.

L'oncle était bien assez confus. Mais quand le mal est fait...

Plus tard, en cachette, il m'a dit « A la chasse, je n'ai jamais eu autant de chance que ce jour-là ». Un lièvre et je ne sais plus le nombre de perdreaux. Je crois que s'il avait eu des clients, il aurait renouvelé l'aventure.

Pauvre Nestou. Il a vécu au bon moment où le gibier abondait.

Il mourrait de chagrin s'il revoyait « La Mate » son endroit favori dépourvu de perdreaux.

Tout jeune et quand il le pouvait, il allait prendre des leçons de chasse avec « Capitaine » le meilleur chasseur de Comberedonde.

A ses débuts de chasse, il revint un jour plus chargé que d'habitude. Sortant les perdreaux de son sac, l'un des présents lui dit « Tu en sortiras donc toujours ».

Nestou se garda bien de dire qu'il avait visité les tindelles du « Cantarel ».



LA VIE AU VILLAGE

La restauration de la magnifique caselle de Renouzes

Le 5 juin dernier, par un temps superbe, nous avons vécu une journée active à consolider la caselle de Renouzes, située sur un terrain communal.

Nos amis de l'Association « Garrigues et Pierres sèches » ont gentiment participé à la restauration de cette caselle, qui a retrouvée sa silhouette d'origine.

Ces deux photos en illustrent le déroulement...

... et nous témoignent de l'ardeur avec laquelle les membres de notre association à participé à ces travaux en apportant néanmoins un soutien moral indispensable !!

Merci à tous pour votre aide, le résultat est remarquable.





VENT D'HUMOUR



Une famille passe ses vacances d'été sur le Larzac.

Pendant une promenade, elle remarque une petite maison qui lui semble particulièrement bien adaptée pour leurs prochaines vacances. Elle demande qui est propriétaire et apprend que c'est un pasteur anglais avec lequel elle signe un contrat et loue la maison.

De retour chez eux, la dame se rappelle qu'elle n'a pas vu les WC en visitant la maison. Elle décide donc d'écrire pour se faire préciser où se trouvent ceux-ci :

« Cher Pasteur,
Je suis la dame qui a loué votre maison de campagne il y a quelques jours. Je n'ai pas vu les WC, pourriez-vous m'indiquer où ils se trouvent ? »

Ayant reçu cette lettre, le Pasteur anglais ne comprend pas l'abréviation WC et pense qu'il s'agit d'une chapelle qui se nomme Walles Chapelen en anglais.... Il répondit donc en ces termes :

« Chère Madame,
J'apprécie votre demande et j'ai le plaisir de vous annoncer que le lieu qui vous intéresse se trouve à 12 Kms de la maison, ce qui est gênant bien sûr pour celui qui est habitué à y aller souvent. S'il y reste longtemps, il a intérêt à emporter son déjeuner. Il peut également y rester plusieurs jours. On peut y aller à pied, en voiture ou en bicyclette. Il est préférable d'y arriver à l'heure juste pour avoir des places assises et ne pas déranger les autres.
Dans le local, il y a l'air conditionné, ce qui est très agréable. Les enfants s'assoient à côté des grandes personnes et tout le monde chante en chœur.
A l'entrée, nous vous donnons une feuille de papier. Ceux qui arrivent en retard peuvent se servir de la feuille des autres. Les feuilles doivent être rendues à la sortie, de façon à ce que l'on puisse les utiliser plusieurs fois.
Le local est aménagé d'amplificateurs du son, afin que l'on puisse même entendre dehors. Tout ce que l'on recueille est distribué aux pauvres. On y trouve des vitres spéciales qui permettent de voir les fidèles.
Voilà, Chère Madame, tout les renseignements que je peux vous donner, je vous souhaite d'excellentes vacances sur le Larzac. »

Anne-Marie JONQUET

NDLR. Water-closets est un faux anglicisme. On n'utilise jamais ce terme en anglais.

VIE DES ASSOCIATIONS

« Cy gîst le vainqueur du dragon »

Non, le vainqueur du dragon n'est pas le Colosse de Rhodes, mais bien le Grand Maître d'origine rouergate, Dieudonné de Gozon. Le Colosse de Rhodes, une des 7 merveilles du monde dans l'Antiquité a été victime d'un tremblement de terre. Le bronze récupéré a été vendu il y a fort longtemps. Mais de Gozon, grand maître de 1346 à 1353, a certainement fait tuer un crocodile du Nil apporté tout près de la ville de Rhodes par un navire qui revenait d'Egypte.

Grâce à l'Association amie « Sauvegarde du Rouergue » qui a organisé début octobre un magnifique voyage de 8 jours dans l'Ile de Rhodes – et un certain nombre d'adhérents aux « Amis de la Couvertorade » participaient à ce voyage – nous avons vu les lieux des légendes et les lieux historiques de cette île occupée dès 1309 par les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem qui construisirent l'impressionnante cité médiévale avec le Palais des Grands Maîtres et les remparts qu'il ne convient pas de comparer à ceux de nos villages fortifiés du Larzac. Comparaison n'est vraiment pas raison.

La forteresse de Rhodes est des plus remarquables car c'est un vaste ensemble d'habitats du Moyen Age conservé pratiquement intact avec ses fortifications mais aussi sa texture urbaine, ses édifices publics, ses églises et ses maisons. Les Hospitaliers en arrivant sur Rhodes ont trouvé des forteresses byzantines qu'ils ont consolidées et améliorées. La capitale était déjà à l'époque hellénistique une des plus belles et des plus organisées du monde d'alors. La composition internationale de l'Ordre des Chevaliers a eu pour conséquence de répercuter à Rhodes les idées nouvelles sur la société, la philosophie et l'art. Car – et c'est une des confirmations du voyage – les doctrines religieuses au Moyen Age valaient plus par leur spiritualité que par le message, ce qui supposaient que Juifs, Musulmans et Chrétiens pouvaient parfaitement s'entendre sur le plan philosophique ou moral, même si leurs lois divergeaient.

Dépossédés de l'Hôpital de Jérusalem et de la Garde des Lieux Saints avec la fin du Royaume Franc, les Hospitaliers fuient à Chypre (1291-1308) où ils ne sont plus que la garde du souverain de l'Ile, Henri II de Lusignan (1309-1522).

Pour la première fois, à Rhodes, dans l'histoire d'un ordre religieux, des moines chevaliers possèdent un territoire propre et une souveraineté qui les libère de l'encombrante tutelle des rois et princes européens.

En juillet 1522, le commandeur de Sainte Eulalie, Jean de Vidous – ainsi d'ailleurs que les commandeurs de Saint Félix de Sorgues et de Millau – reçoit une lettre envoyée à toutes les commanderies des 7 langues (nationalités) : « L'ennemi est aux portes de Rhodes. Le superbe Mahomet ne met plus de bornes à ses projets ambitieux Accourez avec autant de zèle que de courage pour défendre la Religion ». Dans les commanderies on vend les meubles et on afferme les immeubles. C'est le cas de la Couvertorade.

Par pour longtemps car les Chevaliers de Chypre, de Rhodes vont devenir à partir de 1530 les Chevaliers de Malte, chassés de Rhodes par Soliman le Magnifique qui ne profana pas les églises et qui autorisa chacun à conserver sa religion.

Merci à « Sauvegarde du Rouergue » et à CLC Cap Voyages de Rodez d'avoir organisé un voyage culturel d'une grande richesse. Le « collachium » – le quartier des Chevaliers, visité avec une guide compétente – le Palais des Grands Maître restauré dans les années 1930 par les Italiens qui ont tenu à remettre à l'honneur les vitraux en albâtre, les rues moyenâgeuses où il fait bon flâner seuls à la recherche de tel moulin à vent de l'époque byzantine, des palais au cœur du quartier juif, des blasons en relief ciselés, des sculptures ornant les fenêtres, des fontaines arabes, tout cela fait de Rhodes une ville magnifique.

Les églises et les icônes byzantines sont aussi tout à fait remarquables : A Lindos par exemple, les murs de l'église sont recouverts de peintures décoratives foisonnantes. Mais quel est ce saint à tête d'âne ? C'est Saint Christol – pardon Saint Christophe – qui était si beau, qui avait une voix si mélodieuse que les autres saints auraient été jaloux si on ne l'avait représenté avec un masque.

N'est-ce pas le but des voyages de faire comprendre et d'enlever les masques ?

Ce voyage aura eu le mérite de nous montrer un moyen âge byzantin, chrétien, musulman où les convergences entre les communautés étaient plus fortes que les discordances.

La culture des uns apporte toujours aux autres. Rhodes en est un bel exemple.

Ancienne photo inédite de notre cité - retrouvée par hasard sur un étal d'antiquaire - malheureusement non datée.



COURRIER DES LECTEURS

« Laurent GUIEYSSE, mon grand-père, est né à la Couvertoirade le 1^{er} mai 1878 ; son père, Antoine GUIEYSSE était l'instituteur public à l'école de garçons, de 1866 à 1925.

Laurent avait 2 sœurs : Marie-Etiennette et Gabrielle. La famille passait leurs vacances à St Jean du Bruel car leur mère, née Céline LAURENS, était native de ce lieu.

Je me rappelle de mon gran-père ; nous habitions alors à RABAT, au Maroc (1932-1941).

Peut-être aurais-je la joie d'avoir des souvenirs, que certains d'entre vous, pourraient évoquer, notamment sur l'enfance et l'adolescence de mon grand-père ou par des écrits, concernant cette période.

Par avance, merci. »

Mme REFALO-GUIEYSSE-31770 COLOMIERS

Une réponse et quelques rectifications :

Dans le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal d'août 1868 on peut lire :

« L'an 1868, le 7 octobre, nous Rouquette Jules, maire de la Commune de la Couvertoirade, vu l'arrêté de M. le Préfet en date du 1^{er} octobre 1868 par lequel le sieur GUIEYSSE est nommé instituteur communal à ladite Couvertoirade.

Avons installé et mis en fonction le dit sieur GUIEYSSE Antoine François en foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal ».

Votre arrière grand-père remplaçait M. Combes Emile qui avait été nommé en 1867. Votre arrière grand-père a été remplacé en 1895 par M. Alric Emile.

Il est donc resté à la Couvertoirade 27 ans.

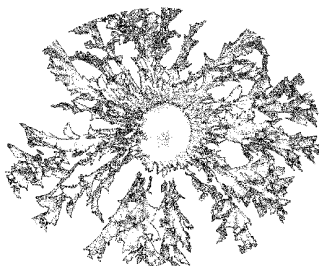
Lorsqu'il a été père de son fils (né le 1^{er} mai 1878) Laurent Marius Antoine, il avait 33 ans et épouse Céline Laurens, 18 ans.

Votre grand-père a certainement été étudiant à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers d'Aix en Provence car en 1895, M. Guieysse demande pour son fils une bourse (appuyé par le Conseil Municipal) pour cette Ecole Nationale.

En 1868, l'école de la Couvertoirade n'était pas construite. L'instituteur logeait chez l'habitant et la municipalité louait des locaux pour les 2 écoles (garçons/filles) jusqu'en 1877. L'école des filles restera chez l'habitant jusqu'à ce que l'école de la Couvertoirade soit mixte (1911).

Votre grand-père Laurent est donc sans doute né dans l'école – qui est maintenant la Mairie).

P.B.



NOS JOIES, NOS PEINES

La dernière page du bulletin de juin 2004 (n°97) était intitulée CARNET NOIR LA COMMUNE EN DEUIL.

Certes nous avons toujours à déplorer le départ d'amis, mais il faut aussi se réjouir.

3 naissances dans la commune.

- Tiffany CARTAILHAC, née à Montpellier le 28 mai 2004. Jean-Marc et Valéry résident à l'année à la Couvertoirade (Le Barry).
- Mattéo GONZALEZ, né à Saint-Affrique le 30 juillet 2004 de Patrick et de Mélanie SARROUY que nous avons tous vue grandir à la Blaquèrerie.
- Baptiste PARISSET, né à Millau le 18 septembre 2004, frère de Paul qui vint au jour en janvier 2003, fils de Pierre Pariset et d'Isabelle Duvigneau, une de nos conseillères municipales. Ils habitent la Salvétat.

1 mariage. Le 26 juin à la Couvertoirade s'unissaient pour le meilleur Tristan BOUSCHET et Magalie RAVIER. La famille Ravier est bien connue à la Couvertoirade (Maison dans la Rue Droite).

Félicitations aux heureux parents et aux jeunes mariés.



Hélas, nous déplorons les décès de

- Suzanne DUTHEIL, 83 an, le 21 juillet, peu de temps après Simone, sa sœur. Elles étaient sœurs Jacques, Pierre, Michel, Jean-Marie Dutheil et d'Anne-Marie Bourget.
- Marie-Christine SURGET. Son fils Joann est bien connu de tous les jeunes du village qui souvent vont camper dans son pré. Il est le fils adoptif de Michel Dutheil. Marie-Christine avait 47 ans.
- Jacques THIBAULT-LAURENT, conseiller honoraire à la Cour d'appel, chevalier de l'ordre du mérite, fidèle adhérent de l'Association. Il habitait Saint Maurice de Sorgues et était le père de Jérôme Thibault-Laurent, maire de la commune de Marnhagues et Latour.

L'Association s'associe à la peine de tous ceux qui ont eu la douleur de perdre un être cher.

Visites Guidées à La Couvertoirade

L'Ass. des Amis de La Couvertoirade vient de passer en 2004, une convention avec le conseil municipal, afin d'assurer en complément, les visites guidées de la cité. Ainsi, l'Association fait une fois encore la preuve de son dynamisme dans le domaine du culturel qui est sa principale vocation



La Bergerie de Caubel, d'après un dessin de D. HENRION

A noter sur votre agenda

ASSEMBLEE GENERALE DE NOTRE ASSOCIATION

***Samedi 26 mars 2005
à 17 heures à la mairie***